

**BILAN 2^E AUDIENCE AVEC LE DRH À PROPOS DES REVISIONS D'AFFECTATIONS
27/09/2019 AU RECTORAT**

Administration : le DRH Mr Pierre-Olivier SEMPERE

Syndicats : FO, SE-UNSA, CFTC et SAIPER

Absent excusé : le SNUIPP

D'emblée le DRH répond à cette intersyndicale au sujet de demandes effectuées par celle-ci lors de la 1^{ère} audience :

- intégration des listes complémentaires du CRPE 2019 pour prendre la place des personnels qui sont actuellement affectés d'office dans l'Est ou le Nord et qui ont effectués des demandes de révisions d'affectations pour rejoindre le Sud ou l'Ouest : non, car cela va à l'encontre de la politique budgétaire de l'académie

- accepter d'autres INEAT pour le même but : non, même motif qu'au-dessus

- mettre à profit la libération des postes des personnels de l'Ouest et du Sud en mi-temps annualisés début février pour les attribuer à ces demandeurs de révision d'affectation : non, car la DPEP a déjà prévu ces remplacements

Il nous informe que sur les 58 demandes de révisions d'affectations pour raisons médicales (classées en +++ ; ++ ; +), 19 ont été à ce jour réalisées, 10 sont en attente et 5 ont été annulées.

Ont été réalisées les demandes de :

AMODE Chadia (+++) ; BATTY Marie Laure (++) ; BERTHO Nicolas (+) ; BRIOIS Mélanie (++) ; DORIS Lolita (+) ; GIQUIAUD Gael (+++) ; INCANA Nathalie (+++) ; JAMIN Yann (+++) ; LAUDICINA Monique (++) ; LALAURETTE Mireille (+++) ; MOUSSADY Marie Emma (++) ; PAYET Anne Gaelle (+++) ; PAYET Marie Betty (+) ; MONJOU/PESTRE Lydie (+++) ; POBREZO Gaelle (+++) ; PONS Carine (+++) ; PORTEJOIE Orkais (+) ; URBINATI Anaëlle (+++) ; VARDAPIN Nathalie (+++)

6 autres demandes en attente, CAR acceptation ou pas de leur part d'au moins une des propositions de la DPEP :

CORLAY Marie (ex demande pour convenance personnelle qui s'est transformée en demande pour raison médicale avec ++) ; MARY Gildas (++) ; RIFFAUD Déborah (++) ; RIVAT Taiane (++) ; MUSSARD-BEGUE Catherine (n'apparaissait pas dans nos listings car la DPEP attendait l'avis de la médecine préventive) ; VITRY Marie Jo (+)

2 demandes pour convenances personnelles ont été réalisées à ce jour :

AGUILHON Mélanie (nouveau poste à Cilaos) et MARTIAL Christelle (en ULIS au Collège Bassin Bleu à St-Benoît)

Le SE-UNSA rappelle au DRH qu'il ne faudrait pas oublier le cas de LANOE Stéphanie (+) mais qui relève selon son représentant d'une demande pour raison de service, car elle a subi une agression dans son école

Le DRH a dit qu'il verrait cela avec la DPEP

FO qui a tiqué sur le cas de Mme CORLAY qui pourrait atterrir dans une commune où elle n'habite pas (ce qui occasionnerait d'après sa représentante une certaine suspicion de la part des collègues de cette commune), propose au DRH de porter une attention particulière sur la demande de Mme SELLOM POUGOM Christelle (++) qui est allergique à l'humidité (asthme) de la zone Est (elle habite St-Louis) mais qui a refusé d'aller à Cilaos car elle a aussi des problèmes de dos

FO intervient aussi sur le cas d'EUZET Mélissa (+) qui aurait obtenu sa notification RQTH entre temps

Remarque : tout cela pour vous dire que lors de ces deux audiences, les syndicats ont essayé de faire avancer les demandes de leurs adhérent(e)s mais non de voir le problème dans son ensemble

De fait, je suis intervenu oralement puis par écrit auprès du DRH pour notre adhérent Alexis COZIC qui lui va faire partie des dommages collatéraux de ces demandes de révisions d'affectations (voir copie du courriel ci-dessous)

A noter : FO va semble-t-il demander une audience auprès du recteur pour l'amener à changer d'avis sur l'intégration des listes complémentaires et d'accepter plus d'INEAT

Le SE-UNSA demande au DRH de voir la situation des différentes circonscriptions (du Sud et de l'Ouest) quant aux départs éventuels en CLM ou CLD de leur personnel, voire aussi en disponibilité de droit pour y affecter celles et ceux qui n'ont pas encore vu se réaliser leur demande de révision d'affectation

Il demande aussi au DRH de faire comprendre au recteur que l'intégration de 6 à 7 personnes de la liste complémentaire permettrait de répondre favorablement à certaines demandes de révisions d'affectations qui restent en attente

Monsieur SEMPERE,

Pour donner suite à mon intervention ce matin lors de l'audience intersyndicale concernant les révisions d'affectations, je tiens à apporter une rectification qui me paraît importante au sujet de Mr Alexis COZIC : il n'est pas remplaçant brigade mais titulaire départemental.

Cette personne, qui était en 2018-2019 brigade d'ajustement rattaché à une circonscription de St-Paul, a participé au mouvement et a obtenu un poste de titulaire départemental rattaché à l'EPU Georges Fourcade à St-Pierre.

L'inspection de St-Pierre 1 le prévient avant le départ en vacances de juillet qu'il serait affecté sur le CE1 de Mr Pierre-Laurent DIJOUX à l'EPU Pablo de Picasso car ce dernier fera office de « directeur adjoint » dans cette même école. Mr COZIC prend acte de cette annonce et passe une partie de ses vacances à préparer sa classe.

Dès la pré-rentrée 2019-2020, il occupe réellement ce poste et Mr DIJOUX occupe aussi le poste de « directeur adjoint » dans l'école. Lors de cette pré-rentrée, il reçoit même un mail du pôle remplacement sud-est qui lui précise à nouveau qu'il occupera ce poste toute l'année. Ce n'est donc qu'hier à son grand étonnement que Mr DIJOUX lui informe qu'il devrait quitter sa classe ce lundi.

Certes s'il n'était que Brigade et qu'il effectuait une suppléance sur une durée limitée, ce changement pourrait se comprendre, mais il est titulaire départemental et donc susceptible d'occuper ce type de poste à l'année comme d'ailleurs cela lui a été signifié par l'inspection de St-Pierre 1 en juillet 2019.

Vous comprendrez que Mr COZIC, même s'il n'est qu'un titulaire départemental, s'étonne du peu de cas que notre administration fait de son investissement sur cette classe depuis la rentrée et aussi de l'intérêt des élèves qu'il avait sous sa responsabilité.

Il me semble que même si cela n'était pas officiel, l'administration ou l'inspection de St-Pierre 1 savait pertinemment que Mr DIJOUX allait occuper à l'année le poste de « directeur adjoint » dans cette école (même si l'appel à candidature n'avait pas été effectué et que le recteur ne l'avait pas nommé officiellement sur ce poste).

Et il ne faut pas s'étonner dès lors que le personnel ait du mal à saisir le sens de leur métier et éprouver par la suite des difficultés pour l'exercer de façon sereine et consciencieuse.

J'espère que Mr COZIC sera entendu dans sa demande de pouvoir continuer à exercer sur cette classe de CE 1 comme l'inspection de St-Pierre 1 et le pôle de remplacement lui avaient laissé entendre en juillet et à la pré rentrée.

Respectueusement,

Pour le SAIPER UDAS
Stéphane CHECKOURI
0 692 883 178